

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11141**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Licence Arts, Lettres et Langues, Mention « Musique et Arts du Spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Evry-Val-d'Essonne Modalités d'élaboration de références :	Président de l'université d'Evry, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

133 Musique, arts du spectacle, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Composition, exécution, interprétation, enseignement ou direction de la musique ; production et communication culturelle (musique, théâtre ,danse, arts de la représentation), programmation culturelle, direction artistique (festivals , maisons de disque...), administration de groupes musicaux et de troupes de théâtre et de danse ...

Compétences communes aux 2 parcours

L'ensemble des diplômés possède des capacités et compétences en expression écrite et orale en français ou langue étrangère , en communication, en pratique artistique ; il possède en outre des connaissances en droit et vie sociale, poétique comparée, culture et créativité et une culture générale artistique.

Au parcours 1a : connaissances en histoire de la musique (du Moyen-Age à l'époque contemporaine, musique populaire XXe siècle, jazz), en ethnomusicologie, interprètes et interprétation, formes instrumentales, écritures du XXe siècle et pratique en analyse musicale et commentaire d'écoute, pratique chorale, nouvelles technologies et musique électro-acoustique, organologie.

Au parcours 1b : pratique des techniques musicales (harmonie écrite et orale, déchiffrage piano, formation auditive), initiation à la pédagogie théorique et pratique (stage)

parcours 2 : connaissances en culture et histoire des arts (musique, arts du spectacle, cinéma, théâtre, danse), histoire comparée de l'art, histoire du jeu et de l'interprétation, culture artistique (le théâtre et la scène 1880-1950, scénologie contemporaine, opéra et mise en scène), arts et langage (art et urbanité, analyse de l'image, danse contemporaine et spectacle).

Compétences transversales

A l'issue de la formation, les diplômés maîtrisent des compétences transversales propres au niveau Licence , notamment, capacité à

- poursuivre des études plus avancées
- contribuer au développement des idées, méthodes et techniques de leur domaine
- communiquer avec des spécialistes et non spécialistes

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés des deux parcours de la mention Musique et spectacle peuvent prétendre à des emplois diversifiés de niveau II dans les catégories : professionnels des arts, professionnels du spectacle, professionnels de l'intervention culturelle, professionnels de l'information et de la communication dans les domaines artistiques et culturels.

Les diplômés du parcours Musique et Musicologie peuvent prétendre à des emplois diversifiés de niveau II, dans les catégories : professionnels du spectacle (artiste de la musique et du chant) et professionnel de l'enseignement général ou spécialisé (option pédagogie 1-a)

Secteurs communs aux deux mentions.

Ce diplôme (parcours 1b et 2) permet l'accès au concours d'entrée dans des formations professionnalisantes ou recherche en administration culturelle ou équivalent.

Parcours 1: La validation de la 2è année (L2) permet l'entrée en CFMI (Centre de formation des musiciens intervenants) ou la préparation aux DE de musique

La validation de la licence permet d'accéder

- à la préparation aux concours de la fonction publique (CAPES et agrégation de musique)
- à la recherche : Master d'ingénierie musicale, Master de musique et musicologie

La formation spécialiste de cette mention (parcours 1-a) est un complément pour la préparation du CA dans les différentes disciplines musicales.

La formation généraliste de cette mention (1a et 1b) contribue à l'accès aux différents métiers énumérés dans le référentiel d'emplois ne nécessitant pas un diplôme spécifiques (métiers liés aux médias, praticiens et enseignants de la musique, programmation/assistance artistique, médiation culturelle, musique et nouvelles technologies)

Parcours 2.

La formation généraliste de cette mention contribue à l'accès à l'ensemble des métiers dans les catégories énumérées dans le référentiel d'emplois ne nécessitant pas un diplôme spécifiques :

- professionnels du spectacle,
- métiers liés aux médias
- programmation/assistance artistique
- médiation culturelle
- administration
- communication
- nouvelles technologies

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2103 : Direction d'établissement et d'enseignement

K2105 : Enseignement artistique

K2107 : Enseignement général du second degré

L1202 : Musique et chant

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

Cette licence est accessible en 1ère année (L1) avec le baccalauréat ou équivalent et en ce qui concerne le parcours musique et musicologie sous réserve d'une pratique vocale ou instrumentale et d'un niveau technique suffisant en musique (test d'évaluation). Elle est accessible en outre par validation d'études ou d'acquis de l'expérience, tant en 1ère, qu'en 2ème (L2) ou 3ème année (L3) ; il s'agit d'une formation universitaire conforme au système européen validée par 180 crédits ECTS ; elle se déroule en 6 semestres de 30 ECTS chacun, soit environ 600 heures de travail (encadré et personnel) par semestre .

La formation est structurée en Unités d'Enseignement (UE) :

Environ 76 % de la durée de la formation est consacrée aux disciplines principales UE apprentissages fondamentaux, UE matières techniques et théoriques de la spécialité. Les autres enseignements, UE Découverte et culture (18%) contribuent à une solide formation culturelle pluridisciplinaire et au développement de compétences transversales (communication, droit, pédagogie, pratiques musicales). Une UE optionnelle (enseignements d'ouverture) permet soit d'accroître la pluridisciplinarité, soit d'approfondir certains domaines. Des stages de terrain sont possibles en L2, en dehors des périodes de cours, et sont organisés en L3 dans le cadre des cours de Fonctionnement de la culture et de Pratiques pédagogiques (conventions établies entre l'Université et les organismes d'accueil). Des ateliers de spécialité permettent de créer des projets artistiques personnalisés.

Chaque UE fait l'objet d'évaluations notées ; selon les UE, les modalités consistent en contrôle continu seul, contrôle continu et examens, avec des évaluations écrites ou orales Le diplôme est obtenu par l'obtention de la moyenne générale de 10/20. Les notes se compensent entre elles sur 3 niveaux : entre éléments constitutifs d'une même UE, entre les UE d'un même semestre, entre les 2 semestres de l'année universitaire.

Bénéficie des composantes acquises. les UE acquises le sont définitivement sous réserve de conformité avec la base légale du diplôme.

#### **Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements, auxquels peuvent s'adjoindre des personnalités qualifiées (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements, auxquels peuvent s'adjoindre des personnalités qualifiées (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée)

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Membres de l'équipe pédagogique de la mention ayant contribué aux enseignements, auxquels peuvent s'adjoindre des personnalités qualifiées (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Enseignants-chercheurs et professionnels des secteurs concernés par la formation, dont au moins deux membres de l'équipe pédagogique ayant contribué aux enseignements .

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au Jo du 30 avril 2002 (MENS0201070A)

Arrêté du 11 juillet 2006

Arrêté 5 janvier 2011 (MEN 20110044)

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

<http://www.univ-evry.fr>

##### Lieu(x) de certification :

Université d'Evry-Val-d'Essonne : Île-de-France - Essonne ( 91) [EVRY]

Université Evry val d'Essonne (91 EVRY)

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Evry val d'Essonne (91 EVRY)

##### Historique de la certification :